

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	14

Date de convocation
16/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Pascal CARILLON, 1^{er} adjoint, en l'absence du Maire.**

Présents :

BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
VERHEECKE Bénédicte

Absents

CHARVOT Catherine
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MAYEUR Sébastien

Absents représentés

TRESSOU Marie-Hélène donne pouvoir à CARILLON Pascal

Damien HUGOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vente de peupliers - Tarifs

N° de délibération : 2024_64

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	14	14	0	0	0

La commune est propriétaire de la parcelle ZM 54 dont les peupliers peuvent être cédés à la SARL Richard JL.

En effet, la commune, dans le cadre des travaux d'assainissement, a dû procéder dans l'urgence à l'abattage des 25 peupliers présents sur la parcelle qui empêchaient la poursuite des travaux.

Il appartient au conseil municipal de définir le tarif de cession.

Il est proposé de céder ces peupliers en bloc et sur pied pour un montant de 250 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la vente au bénéfice de la SARL RICHARD JL des peupliers en bloc et sur pied de la parcelle ZM 54 pour un tarif de 250 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en application du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Par empêchement, l'Adjoint



Pascal CARILLON